



Code de conduite

dans la structure d'apprentissage



CODE DE L'ÉDUCATEUR

Je m'engage à :

- › respecter les tireurs,
- › développer l'esprit sportif et enseigner le « Code du tireur »,
- › organiser une pratique sportive équilibrée,
- › m'opposer à toute tricherie,
- › relativiser les enjeux sportifs,
- › faire respecter le matériel et les équipements.



CODE DES PARENTS

Je m'engage à :

- › faire respecter le « Code du tireur » par mon enfant,
- › veiller à son épanouissement par la pratique sportive,
- › relativiser les enjeux d'une rencontre sportive,
- › respecter les prérogatives des éducateurs,
- › participer à la vie de l'école de tir.

CODE DU TIREUR

Je m'engage à :

- › me conformer aux règles de l'activité,
- › respecter les adversaires et les partenaires,
- › respecter les arbitres et les éducateurs,
- › faire preuve de civilité,
- › être maître de moi-même en toutes circonstances,
- › refuser toute forme de tricherie et de violence,
- › être loyal et tolérant dans le sport comme dans la vie.



CODE DU DIRIGEANT

Je m'engage à :

- › développer l'esprit sportif,
- › faire savoir que le jeu prime sur l'enjeu,
- › veiller à l'accueil, la cordialité et la convivialité,
- › favoriser la participation,
- › former les éducateurs de l'école de tir,
- › promouvoir le dispositif « Cibles Couleurs ».

CODE DE L'ARBITRE

Je m'engage à :

- › être impartial,
- › favoriser l'esprit du Tir sportif,
- › me mettre à la portée des jeunes tireurs,
- › arbitrer en éduquant.



Nos partenaires officiels



RETROUVEZ LES OUTILS
SERVANT À LA PROMOTION DU TIR



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE TIR
DÉPARTEMENT FORMATION FÉDÉRALE
38, rue Brunel - 75017 PARIS
Téléphone : 01 58 05 45 45

www.fftir.org